



MAIRIE DE VILLENEUVE-LÈS-BOULOC

ATTESTATION POUR L'INSCRIPTION A L'A.L.S.H. DE BOULOC

VALABLE DU 4 SEPTEMBRE 2023 AU 31 AOUT 2024

Je soussigné André GALLINARO, Maire de la commune de Villeneuve-lès-Bouloc, atteste que :

- Nom : Prénom :
- Nom : Prénom :
- Nom : Prénom :

enfants de (Nom, prénom et adresse du représentant légal) :

.....
.....
.....

sont domiciliés sur la commune et peuvent à ce titre fréquenter le Centre de Loisirs de Bouloc.

La Municipalité s'engage à participer financièrement au fonctionnement du Centre de Loisirs fréquenté par le(s) enfant(s) sus nommé(s), selon les modalités fixées par la convention signée avec la Mairie de Bouloc.

Cette attestation est valable pour les périodes ci-dessous :

- Toussaint 2023
- Noël 2023
- Vacances d'hiver 2024
- Vacances de printemps 2024
- Mercredi après-midi
- Juillet 2024
- Aout 2024

A Villeneuve-lès-Bouloc, le

Signature du Maire ou de son représentant

Cachet de la Mairie